



## **L'AIDE AUX PIGISTES : UNE URGENCE POUR LES JOURNALISTES**

Le pouvoir d'achat a été durement impacté par la crise sanitaire, et pour répondre à la précarité des journalistes pigistes, particulièrement frappés par cette crise, l'Etat a mis en place une aide spécifique pour pallier les baisses de revenus des salariés les plus en difficulté.

**Force Ouvrière rappelle qu'aujourd'hui la plateforme est ouverte pour ceux qui veulent faire valoir leurs droits.**

En septembre dernier (dans un décret daté du 10 septembre), le gouvernement avait décidé de créer une nouvelle aide financière destinée aux journalistes pigistes qui avaient été affectés par la crise du Covid 19 : au total une enveloppe de 29,5 millions d'euros leur avait ainsi été allouée, étalée sur deux ans.

Les conditions d'éligibilité des journalistes pigistes ayant subi une baisse d'activité et de revenus et les montants des aides possibles sont précisés sur une plateforme dédiée.

La demande pourra être effectuée jusqu'au 15 juillet 2022. Le montant qui sera attribué sera adapté à la situation de chaque journaliste pigiste et au nombre de demandes reçues sur la plateforme. Selon nos informations, toute l'enveloppe n'a pas été utilisée lors de la campagne précédente dédiée à l'aide aux pigistes.

Les demandeurs seront informés à la fin du mois de juillet du montant qui leur sera versé.

A France Télévisions, on dénombrait 33 pigistes au 31 décembre 2021, dont 22 au Siège de France Télévisions, ces derniers étant principalement affectés aux magazines.

Le dépôt des dossiers se fait en ligne : <https://aide-pigistes-covid.fr>

Un numéro de téléphone est également mis en place : 02.97.87.25.52.

**Les représentants FO sont à votre disposition pour vous aider à instruire les dossiers. Ceci permettra de mettre fin aux injustices subies par les pigistes.**

Paris, le 19 mai 2022